
Présidence : Roumanie

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(332ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Vendredi 6 avril 2001

Ouverture : 15 h 05

Clôture : 15 h 40

2. Président : M. L. Bota

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : SUITE A DONNER A LA PROCEDURE
D'APPROBATION TACITE DE LA DECISION SUR
LE BAREME DES CONTRIBUTIONS AUX
GRANDES MISSIONS ET AUX GRANDS PROJETS
DE L'OSCE

a) *Avis technique* : Président

b) *Création d'un groupe de travail sur la révision du barème des contributions de l'OSCE* : Président

Le Président a annoncé que la décision sur le barème des contributions aux grandes missions et aux grands projets de l'OSCE, soumise à une procédure d'approbation tacite, n'a fait l'objet d'aucune objection (voir PC.DEC/408, dont le texte est joint en annexe au présent journal).

Ukraine (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 1 à la décision), Turquie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 2 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 3 à la décision), Kazakhstan (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 4 à la décision), Espagne, Suède-Union européenne, Etats-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 5 à la décision), France, Président

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Remboursement des dépenses relatives au Sommet de l'OSCE d'Istanbul : Turquie
(PC.DEL/245/01 Restr.)

4. Prochaine séance :

Mardi 10 avril 2001 à 10 heures, Neuer Saal